

# RÉDUISEZ VOS DÉCHETS, BROYEZ VOS VÉGÉTAUX !



de  
pailage



- de trajets en déchèterie ,
- d'arrosage,
- d'engrais...



**LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
VOUS ACCOMPAGNE**

**PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS**

## BROYER, QUELS AVANTAGES ?



### Limiter

les allers-retours  
en déchèterie.



### Pratiquer

un jardinage sans pesticides  
et économe en eau.



### Économiser

l'achat de paillis  
et d'engrais.



### Améliorer

la qualité de son jardin avec  
moins d'effort et de temps  
d'entretien.

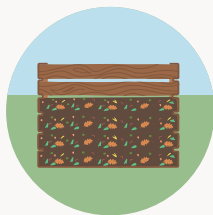
## À UTILISER EN COMPOSTAGE

Le broyat peut être utilisé dans le composteur. Il équilibre le mélange souvent composé de matières humides et azotées, limite les mauvaises odeurs et augmente la qualité du compost obtenu.

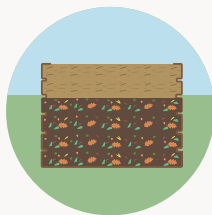


TOUT AU  
LONG DE  
L'ANNÉE

### COMMENT COMPOSTER ?



**Apporter 2/3**  
de déchets azotés (tontes  
de gazon, jeunes feuilles,  
épluchures...).



**Compléter avec 1/3 de**  
déchets carbonés (feuilles  
mortes sèches, brindilles,  
sciure de bois, broyat...).



**Mélanger** avec les couches  
précédentes pour activer le  
processus de compostage.

Pour en savoir plus, consultez le dépliant sur le compostage :

<https://www.golfe-sainttropez.fr/vivre-ici/gerer-mes-dechets/compostage/>

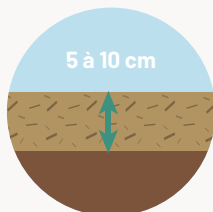
# À UTILISER EN PAILLAGE

Déposé au pied des plantes, le broyat limite l'arrosage en réduisant l'évaporation de l'eau du sol, préserve les sols fragiles lors de fortes pluies et diminue le développement des mauvaises herbes.



TOUT AU  
LONG DE  
L'ANNÉE

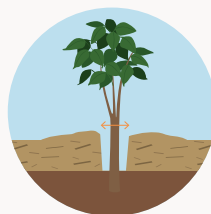
## COMMENT PAILLER ?



Commencer par désherber le terrain puis recouvrir le sol avec le broyat **sur 5 à 10 cm d'épaisseur.**



**Pour les légumes :** au printemps, déposer une légère couche de compost entre la terre et le broyat (pour éviter la faim d'azote\* »).



Pensez à laisser **un petit espace** autour des tiges/troncs afin d'éviter leur pourriture.

Quels végétaux utiliser ?	Sur quelles plantations ?	Durée d'utilisation ?
Tonte de pelouse, petits déchets végétaux, feuilles mortes...	<b>Cultures de cycle court :</b> majorité des légumes, fleurs annuelles.	Quelques semaines.
Feuilles épaisses et branches broyées.	<b>Plantes pérennes :</b> fraises, framboises, arbustes, rosiers, vivaces, aromatiques, arbres, etc.	Jusqu'à un an.

*\*La faim d'azote se définit comme l'utilisation de l'azote présent dans le sol par les champignons et micro-organismes (afin de décomposer le broyat) au détriment des plantations.*

Pour en savoir plus, consultez :

<https://www.golfe-sainttropez.fr/vivre-ici/gerer-mes-dechets/broyage-des-vegetaux/>



**Rappel :** le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit en tout temps et tout lieu du département du Var.



# RÉDUISEZ VOS DÉCHETS

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES S'ENGAGE À VOS CÔTÉS !

## Broyeurs à végétaux



La Communauté de communes propose une aide financière à l'achat d'un broyeur afin de favoriser notamment la pratique du paillage. Une subvention de 25% du prix d'achat est proposée, dans la limite de 400€ TTC.

PLUS D'INFOS  
EN LIGNE



FLASHEZ-MOI !

## Composteurs



La Communauté de communes et le SITTOMAT proposent également des aides pour inciter au compostage (distribution de composteurs individuels, aide à l'installation de composteurs collectifs...).

## Animations

De nombreuses animations sont proposées tout au long de l'année : conseils sur les techniques de compostage et de paillage, la gestion intégrée des végétaux, distributions gratuites de composteurs, de poulaillers, de compost...



## Renseignements

☎ 04 94 96 06 68 / ✉ [reduisonsnosdechets@golfe-sainttropez.fr](mailto:reduisonsnosdechets@golfe-sainttropez.fr)

🌐 [www.golfe-sainttropez.fr](http://www.golfe-sainttropez.fr)

📱 @ComComGolfeDeSaintTropez